



DELIBERATION SEANCE ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-sept heures trente, les membres du **Conseil d'Administration du CCAS**, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LESPADÉ, Président du CCAS.

n° 50/2023

Date de convocation : 13 décembre 2023

Présents : Mesdames AFKIR Karima, DUPRE Anne, FONTENAS Pierrette, GOYHENECHÉ Maïté et DARRAMBIDE Fabienne ; Messieurs COUTIER Alain, GUERRERO José, LESPADÉ Jean-Marc et ROBLES Antoine.

Excusés : Mesdames NOGARO Isabelle, ORDUNA Aurélie et TROISVALLETS Cécile.
Monsieur ROBINEAU Christian.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme BARRIEZ, directeur.

Objet : Budget annexe SSIAD 2023 : décision modificative n°4

Monsieur le Président propose aux membres du conseil d'administration d'approuver les ajustements budgétaires suivants, habituels en fin d'année (recettes liées aux remboursements des arrêts maladie).

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
N° de compte	Libellé	Montants
Groupe 1 : dépenses afférentes à l'exploitation courante		
60621	Carburant	2 000,00 €
6288	Autres	1 000,00 €
Groupe 3 : dépenses afférentes à la structure		
678	Autres charges exceptionnelles	1 000,00 €
6815	Dotations aux provisions pour risque et charges	6 000,00 €
TOTAL		+ 10 000,00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		
Groupe 2 : autres produits relatifs à l'exploitation		
N° de compte	Libellé	Montants
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	10 000,00 €
TOTAL		+ 10 000,00 €



Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, d'administration approuvent ces modifications budgétaires et le chargent de l'exécution de la présente délibération.

Vote de la question - nombre de votants : 9

pour : 9 contre : - abstention : -

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de 2 mois, devant le Tribunal Administratif de PAU, à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à TARNOS, le 20 décembre 2023

Le Président du C.C.A.S,

Jean-Marc LESPADÉ